

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2020/11/24-08-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifié.

DECIDE :

OBJET : Approbation de l'enveloppe formation

Le Conseil d'administration approuve le montant de l'enveloppe formation pour le montant et la répartition suivante :

- HCC, EQS et PRP sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage ;
- Budget de fonctionnement et investissement sur Subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage ;
- Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits loi ORE ;
- Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits PIA (AMPIRIC, TIGER, IDEAL, PARAPERF, DREAM-U, PANORAMA) ;
- HCC, EQS et PRP sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage ;
- Budget de fonctionnement et investissement sur Subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage ;
- Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits loi ORE ;
- Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits PIA (AMPIRIC, TIGER, IDEAL, PARAPERF, DREAM-U, PANORAMA) ;
- Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits CVEC ;
- Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) sur subvention pour charges de service public ;
- Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) sur subvention pour charges de service public et ORE.

Proposition : 51 519,9 K€

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 24 novembre 2020,

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

